

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# L'étrange pas de deux de F. Chérèque

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : dimanche 5 septembre 2010

---

Démocratie & Socialisme

---

**A quelques jours du 7 septembre, François Chérèque a entr'ouvert une porte de compromis en insistant sur le maintien du droit au taux plein à 65 ans contre 67 proposé par le gouvernement.**

Devant les réactions suscitées -notamment dans la CFDT - par cette proposition formulée dans le journal *Le Monde*, il est revenu en arrière dans *Les Echos* du surlendemain.

En réalité, tout observateur attentif, au delà des militants de la CFDT, a compris que la direction de la CFDT était sur un point d'équilibre fragile.

Avant son congrès de Tours en juin 2010, les premiers documents n'intégraient pas le maintien de la retraite à 60 ans. Le débat interne, reflétant la mobilisation dans le pays, a contraint à réaffirmer ce droit à 60 ans, bien que Notat et Maire, anciens secrétaires généraux aient critiqué ce positionnement.

Le congrès lui-même a été le lieu d'un débat sur le refus de toute augmentation de la durée de cotisation et les syndicats haut-normands porteurs de cet amendement ont regroupé près de 42% des suffrages (voir Hervé Olivier dans DS 176 -été 2010).

On pouvait penser que « la messe était dite ». Mais, comme toujours dans la CFDT, ce qui ne peut passer dans un congrès revient toujours quelques mois après et les tenants d'un recul de l'âge de la retraite n'ont pas désarmé. Ceci explique pourquoi dans bon nombre de secteurs, les dirigeants fédéraux de la CFDT ne se précipitent pas pour signer des communiqués intersyndicaux spécifiques à leurs branches professionnelles.

## Test négatif

François Chérèque a donc fait un test. Parler du maintien de la borne des 65 ans pour le taux plein reflète bien que la direction de la CFDT n'a pas renoncé à l'augmentation de la durée de cotisation pour le taux plein !

Le test a pourtant été négatif et le surlendemain il réaffirmait qu'il n'abandonnait pas le droit à la retraite à 60 ans. De quoi apaiser ses troupes.

Cet épisode montre que le mouvement social pèse et que la direction de la CFDT ne veut pas rééditer ce qui s'est passé en 2003 avec une perte de dizaines de milliers d'adhérents puis une perte d'audience électorale.

Pour autant la prudence et la vigilance s'imposent car la petite musique d'une solution inéquitable pour les salariés continue.

Rester aux 65 ans à taux plein jusqu'en 2018, comme l'a réclamé Chérèque ne coûterait pas grand-chose au gouvernement qui a décidé du passage aux 67 ans en 2016.

Ainsi, dans la même interview, François Chérèque qui ne s'embarrasse pas de nuances affirme que la position du PS est basée sur l'augmentation de la durée de cotisation comme l'était la réforme de 2003 et comme « c'est toujours la position de la CFDT ».

De là à imaginer d'échanger le maintien de la borne des 65 ans contre une hausse de la durée de cotisation, on voit bien le type de compromis qui pourrait se dessiner.

On voit ainsi que les déclarations de dirigeants du PS qui outrepassent les décisions votées (voir édito de la lettre) ont pour fonction de faire apparaître un front de propositions de compromis pour faire barrage à la campagne pour le droit aux 60 ans à taux plein.

Aujourd'hui encore de très nombreux salariés peuvent prétendre au départ à 60 ans à taux plein. Cela concerne les générations qui seraient frappées par le passage de 60 à 62 ans.

Si les propositions de Chérèque revenaient après le 7 septembre, elles seraient un ferment de division du mouvement. Le discrédit frapperait les dirigeants de la gauche soutenant de telles propositions et reculerait d'autant la perspective d'une alternative au sarkozisme.

# **Raison de plus pour un 7 septembre massivement suivi et pour en organiser les suites !**

Christian Normand